

Statistiques agricoles : techniques d'enquêtes aréolaires et de télédétection pour la période 1999-2003

1998/0296(COD) - 22/05/2000 - Acte final

OBJECTIF: poursuivre l'application de techniques d'enquêtes aréolaires et de télédétection aux statistiques agricoles pour la période 1999-2003. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ: Décision 1445/2000/CE du Parlement européen et du Conseil. CONTENU: la décision vise la réorganisation et la poursuite, pour la période 1999-2003, des actions utilisant les techniques des enquêtes aréolaires et de télédétection dans le domaine des statistiques agricoles. Ce projet pourra être poursuivi, modifié ou arrêté après une période de trois ans. L'enveloppe financière pour l'exécution du programme pendant la période 1999-2003 est établie à 12,5 millions d'euros.